



Non à une loi qui facilite la flexibilité et les licenciements. Tous dans l'action le 5 mars !



Des plans de licenciements sont annoncés quotidiennement et nous comptons 1000 chômeurs supplémentaires tous les jours. La lutte contre le chômage appelle à une rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur préjudiciables à l'emploi.

Pourtant, le Medef veut encore plus de facilités pour licencier en s'attaquant au code du travail grâce à l'accord signé le 11 janvier. Le gouvernement, à l'occasion du Conseil des Ministres du 6 mars, veut le transposer dans la loi.

Cet accord, refusé par 2 des 3 grandes organisations syndicales confédérales, organise une plus grande flexibilité pour les salariés, un recul de leurs droits individuels et collectifs, au bénéfice des employeurs.

Nous devons nous mobiliser pour que cet accord ne soit pas retranscrit dans la loi.

Mobilité ou viré (article 15).

Les salariés pourront être licenciés pour motif personnel en cas de refus de mobilité.

Faciliter les licenciements (article 20).

Le patronat pourra décider de la procédure de licenciement et du contenu du plan social par simple accord d'entreprise. Il pourra licencier plus facilement et plus rapidement

Généralisation du chantage à l'emploi (article 18).

Les salariés qui refusent l'application d'un accord collectif de baisse de salaires ou d'augmentation du temps de travail seront licenciés pour motif économique individuel. Le motif du licenciement sera inattaquable.

Les patrons à l'abri des juges (titre V).

Les possibilités de recours juridiques des salariés sont limitées dans le montant et dans la durée. Pour la contestation des licenciements au Conseil des Prud'hommes, la durée de recours juridique est réduite de 5 ans à 24 ou 36 mois. **C'est une mesure injuste qui favorise l'impunité patronale.**

Cette journée nationale doit exprimer un refus de l'austérité et de la flexibilité ; l'exigence de réponses nouvelles pour les droits sociaux, l'emploi, l'augmentation des salaires et des pensions.

**Le mardi 5 mars,
tous dans l'action avec arrêt de travail,
tous à la manifestation
pour empêcher un recul du droit des salariés.**

**Rassemblement à 11 heures
place Cadelade au Puy en Velay.**

Avec le soutien de





Ce n'est pas en facilitant les licenciements qu'on lutte contre le chômage et la précarité !

L'affaire est sérieuse.

Au cœur de l'accord du 11 janvier 2013 est donnée la possibilité à l'employeur, avec des syndicats « consentants » au sein de son entreprise, de passer des accords sous prétexte de difficultés « conjoncturelles » pour organiser des mutations forcées, pour accélérer et rendre plus facile les licenciements, faire en sorte qu'ils soient beaucoup moins coûteux et le moins contestables possibles par les salariés (articles 15, 18 et 20 de l'accord).

Et pour mettre tout le monde au pas, toutes celles et ceux qui refuseraient l'application d'un accord de mobilité forcée seraient licenciés pour... motif personnel !

Par contre, il n'y a rien de neuf dans l'accord pour aider les chômeurs, pour aider les salariés qui en ont le plus besoin à accéder à des formations qualifiantes.

En fait, seul le Medef obtient les moyens d'empêcher les salariés de résister et de mener les combats pour la défense de leur travail, de leur emploi et de leur entreprise.

Cet accord est un marché de dupes ! Il est dangereux pour les salariés ! Tout le droit social conquis par les luttes des salariés depuis des dizaines d'années est remis en cause.

C'est effectivement un « nouveau modèle économique et social », en rupture avec celui existant aujourd'hui en France.

C'est celui du libéralisme, celui où le salarié se retrouve seul face à son patron, celui où les salariés et leurs représentants doivent dire « oui » à tout « avec le revolver sur la tempe », comme si leur salaire ou leur emploi étaient la cause des difficultés économiques.

Ce n'est pas en facilitant les licenciements qu'on sécurise et développe l'emploi ! Il n'y a pas besoin de plus de flexibilité en France. Elle fait déjà des ravages dans tous les secteurs, dans le privé comme dans le public ! Partout en Europe, l'austérité et la déréglementation sociale mènent l'économie à l'abîme et les salariés au chômage !

Les exigences du Medef ne peuvent pas faire la loi ! Les élus de la République ne doivent pas retranscrire l'accord tel quel ! Faisons leur savoir ! Faisons-nous entendre !

Tous dans l'action le 5 mars !

Rassemblement à 11 heures

place Cadelade au Puy en Velay



Bulletin de contact

A retourner à : UD CGT Haute-Loire - Rue des Bains - 43000 LE PUY EN VELAY
Tél : 04.71.05.51.21 - Mail : ud43@cgt.fr - Site : www.cgt43.fr

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Je souhaite me syndiquer